

## Sommaire // Edito p1

**Actualités du CRJ // Actualités p1 / Conseil de laboratoire p2 / Interventions p2 / Publications p3 / Participation à des jurys p5**  
**Actualités de la recherche p6 / Retour sur... p10 / Les manifestations scientifiques passées p10 / Les manifestations scientifiques à venir p11**

**Du côté des doctorants // Le mot des représentants p12 / Soutenances de thèses passées p12 / Actualités p13**

## EDITO

Chèr(e)s membres du CRJ,

Les sélections en master sont terminées, le flot de copies d'examen commence à se tarir et les étudiants se font rares dans les locaux : pas de doute, la trêve estivale approche.

Si les activités pédagogiques nous ont bien occupés cette année encore, la recherche n'a pas été en reste comme en attestent quelques belles réussites dans des appels à projet locaux comme nationaux :

- Projet IRGA Décarb'AURA (décarboner par la protection juridique des puits d'absorption naturels de la région Auvergne Rhône-Alpes, Sabine Lavorel) avec un post-doctorant ;
- Projet IRGA JADE (justice algorithmique des élections, Romain Rambaud) avec un contrat doctoral ;
- IUF Junior pour Fabien Girard sur l'approche bioculturelle des droits des agriculteurs ;
- IUF Junior pour Anca Ailinçai sur le thème du rôle du Conseil de l'Europe dans une Europe en crise ;
- Contrat ANR Jeune chercheur SURPEX (Surveillance pénitentiaire et externalisation, Léo Vanier), projet qui démontre au passage que la syllabe « EX » dans un

acronyme n'a pas nécessairement besoin de signifier « excellence » pour obtenir un financement...

Des réussites qui en appellent d'autres et n'éclipsent en rien les différentes activités de recherche, collectives comme individuelles, menées par les membres du CRJ, avec ou sans financement, car la recherche en droit a cet avantage de ne pas toujours avoir besoin de financements importants pour progresser.

C'est d'ailleurs pour parler, entre autres, de la diversité des pratiques de la recherche en droit que nous vous donnons rendez-vous pour la journée de rentrée du CRJ le vendredi 16 septembre à la Maison Jean Kuntzmann (MJK).

D'ici là, passez toutes et tous un bel été en n'oubliant pas que la trêve estivale n'est pas une « interruption pédagogique » mais de vraies vacances...

Romain et Ingrid

## ACTUALITES DU CRJ

### JOURNÉE DE RENTRÉE DU CRJ

La journée de rentrée des membres du CRJ aura lieu le vendredi 16 septembre, à la Maison Jean Kuntzmann.

Matinée :

- **Autour des méthodes de la recherche** (séminaire de méthodologie de la recherche). Intervention d'un enseignant-chercheur en sociologie pour exposer les méthodes de recherche en la matière. Intervention de deux enseignants-chercheurs du CRJ pour expliquer les spécificités de la recherche

fondamentale en droit.

- **Présentation des projets IUF** d'Anca Ailinçai et de Fabien Girard.

Après-midi :

- **Présentation des projets IRGA** du CRJ (JADE et Décarb'AURA) et du **projet ANR** Surpex.

- **Accueil des nouveaux arrivants au CRJ.**

Présentation des enseignants-chercheurs arrivés en 2022 et des nouveaux inscrits en doctorat.

## CONSEIL DE LABORATOIRE

Les élections du nouveau conseil de laboratoire ont eu lieu au mois de juin.

Nombre de votants : 70. Taux de participation : 70% (soit 49 votants).

Résultats :

- Liste unique : 40 voix
- Votes blancs : 9 voix

Composition du nouveau conseil :

- Membres de droit : Ingrid Maria, Romain Tinière (co-directeurs), Claire Masouy (responsable administrative et financière).
- Membres élus titulaires représentant des enseignants-chercheurs : Anca Ailincăi, Maxime Barba, Amélie Favreau, Fabien Girard, Sabine Lavorel, Claire-Anne Michel, Romain Rambaud, Léo Vanier, Etienne Vergès, Géraldine Vial. Suppléants : Marielle Picq et Serge Slama.
- Membres élus titulaires représentant des doctorants : Apolline Bernard et Cassandra Paulet. Suppléant : Pierre Basseres.

L'équipe de direction du CRJ remercie très sincèrement l'ensemble des membres sortants pour leur implication tout au long de leur mandat.

## INTERVENTIONS

### Sébastien Bernard

- « *Les mutations des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche* », intervention au colloque « Université et mutations », à Montpellier, le 28 avril 2022.
- « *L'hétérogénéité entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche* », intervention au colloque « La sophistication du droit de l'enseignement supérieur à l'épreuve de son intelligibilité », à Nice, le 23 mars 2022.

### Claire Courtecuisse

- « *Les distorsions paradoxales de la mobilisation électorale en « semi-ruralité* », colloque interdisciplinaire organisé par la Faculté de droit et de science politique de Nice : « Etudier la politique dans les mondes ruraux. Enjeux de méthodes », 21-22 avril 2022, Université Côte d'Azur.

### Amélie Favreau

- Colloque Blockchain and Privacy, Rennes, 13 mai 2022, intervention sur « *l'identité souveraine* ».
- Colloque Démystifier les NFT, Paris, 10 mai 2022, intervention sur « *NFT et propriété intellectuelle* ».
- Séminaire du Groupe de travail « Nouvelles technologies et Justice » du GDR Internet et Société, du 2 mars 2022, avec J. Lassègue, K. Becker, Th. Menissier et A. Favreau sur Justice par la blockchain. Co-organisé avec Y. Gabuthy.
- Colloque international « La profession d'avocat-e en 2022 : Quo vadis ? », Genève 27 juin 2022, intervention sur « *Smart contracts for lawyers* ».

### Frédérique Fiechter-Boulvard

- Organisation du second séminaire de Criminologie qui a eu lieu du lundi 16 au vendredi 20 mai 2022 à la Faculté de Droit, en partenariat, notamment, avec le directeur de la Maison d'arrêt de Varcès, la directrice du SPIP de Grenoble, le directeur de France Victimes Grenoble, la directrice du Service de Médecine légale du CHU de Grenoble ainsi que la Police judiciaire de Grenoble et la Police judiciaire Drôme-Ardèche.

### Stéphane Gerry-Vernières

- « *Les sanctions venues de la société civile (boycott, action choc, avis des consommateurs, etc.)* », in *L'essor des sanctions réputationnelles : quel cadre juridique ?*, ss. direct. sc. D. Fenouillet, Th. Génicon, Université Paris II, 9 mai 2022.
- « *Le droit souple en droit bancaire* », in *La soft law ou le droit souple : typologies, portée normative et contrôle juridictionnel*, séminaire organisé par l'Association Nationale des Juristes de Banque et l'Association Europe Finances Régulations, 9 juin 2022.

### Baptiste Jouzier

- « *L'Amérique du Nord : l'extension temporelle et spatiale de la frontière comme renforcement de l'approche sécuritaire* », intervention coréalisée le 10 mai 2022 avec le Professeur Olivier Delas, au sein du panel « Expressions en kaléidoscope des logiques territoriales dans le temps et l'espace », dans le cadre du colloque international « Le temps des territoires », par l'Equipe droits européens et migrations (EDEM) de l'Université catholique de Louvain (UCL) à Louvain-la-Neuve.
- « *Perspectives de mobilisation africaine du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* », intervention en distanciel le 23 avril 2022 lors du 5e Colloque étudiant en droit de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (FSJPST), organisé par la FSJPST et LEAD-Tunisia à Tunis.

## Nicolas Kada

- « *Les collectivités territoriales face aux enjeux climatiques* » : intervention à la journée d'étude « Actualité de l'action publique locale » coorganisée à Nice le 2 juin 2022 par le GRALE et l'Université de Nice Côte d'Azur.

- « *La démocratie participative locale face aux enjeux climatiques* » : intervention au colloque « Droit et environnement » organisé à Grenoble les 28, 29 et 30 juin 2022, par l'Université Grenoble Alpes.

## Ingrid Maria

- « *La protection patrimoniale du mineur* », 50 ans d'évolutions du droit de la famille. Rencontres en hommage à Jacqueline Rubellin-Devichi, Lyon 3, les 24 et 25 mars 2022.

- Université Famille et Immobilier - Notaires au coeur des familles, à Cannes les 9 et 10 mai 2022, formation sur les capacités.

## Anne-Gaëlle Robert

- Co-direction scientifique avec S. Fournier de la demi-journée d'étude « *La loi Fauchon du 10 juillet 2000 : retour sur plus de 20 ans d'application* » en partenariat avec la cour d'appel de Grenoble et l'ordre des avocats du Barreau de Grenoble, Maison des avocats de Grenoble, 24 mars 2022.

- « *La LPJ : de la théorie à la pratique après les arrêts rendus par la chambre criminelle de la Cour de cassation le 11 mai 2021* », formation interprofessionnelle ENM/ENAP, Le nouveau droit de la peine, Cour d'appel de Fort de France et de Basse-Terre, 4 avril 2022.

- « *Les SPIP à l'épreuve de l'application du nouveau droit de la peine* », formation ENAP, Pôle Interrégional de Formation Antilles Guyane (PIFAG) de Ducos, 5 avril 2022.

- « *L'office du juge judiciaire dans la lutte contre les conditions de détention indignes : le nouveau recours-dignité* », formation régionale ENM et barreau de Versailles, Cour d'appel de Versailles, 30 mai 2022.

- « *L'esprit et le texte de la loi du 23 mars 2019* », Regards croisés et partages d'expériences sur le « Nouveau droit de la peine », formation interprofessionnelle ENM/ENAP/EDASOP, Ecole des avocats de Toulouse, 31 mai 2022.

## Gaëlle Ruffieux

- « *La filiation et ses effets personnels. De l'institution aux fonctions* », Hommage au professeur Jean-Louis Renchon, 9 mai 2022, Louvain la Neuve.

## Serge Slama

- « *Les régimes juridiques du confinement humanitaire* » (présidence de table-ronde), Journée d'étude Association française des anthropologues, Assignations spatiales, MSH Nice, 17 juin 2022.

- « *Accueil des protégés ukrainiens : l'UE enfin au rendez-vous ?* », Trans europe Experts, Pôle droit des étrangers, Paris, 15 juin 2022 (avec Romain Tinière).

- « *L'accueil des personnes fuyant le conflit ukrainien* », Maison de l'international/ Ville de Grenoble, 25 avril 2022 (avec Romain Tinière).

- « *Citoyenneté et personnalité des robots autonomes* » in Camille Aynès, Colloque Entre inclusion et exclusion. La double face de la citoyenneté, CTAD/ Université Paris Nanterre, 24-25 mars 2022.

## Emilie Terrier

- « *La diversité culturelle au prisme du droit des médias* », dans le cadre du séminaire « Action publique et enjeux de la numérisation : diversité culturelle et pluralisme », organisé par le Gresec à l'Institut de la Communication et des Médias (ICM), Echirrolles, 23 juin 2022.

## Romain Tinière

- Organisation, avec Laurence Burgorgue-Larsen, d'une journée d'étude « *Le juge français et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* », le 3 juin 2022 à Paris (ENM).

- « *Accueil des protégés ukrainiens : l'UE enfin au rendez-vous ?* », intervention avec Serge Slama, lors du 12e forum de Trans Europe Experts, le 15 juin 2022 à Paris.

## PUBLICATIONS

### Julie Arroyo

- « *Son petit, tout petit petit bikini... Son grand, trop grand «burkini* » », RDLF, 2022, chron. n°21.

### Sébastien Bernard

- « *Autonomie, j'écris ton nom puis l'ignore* », AJDA, avril 2022, n° 14, p. 769.

- « *Enseignement supérieur : expérimenter sans capter un nom partagé* », JCP Administrations et Collectivités Territoriales, avril 2022, n°16, 2142, p. 38 et suiv.

- Chronique sur le « secteur public national », JCP Administrations et Collectivités territoriales, mai 2022, n° 17, 2144, p. 14 et suiv.

## Anne-Sophie Brun-Wauthier

- « Proposition de structuration d'un droit des couples dans le Code civil français », in Individu, famille, Etat. Réflexions sur le sens du droit de la personne, de la famille et de son patrimoine, Hommage au Professeur Jean-Louis Renchon, sous la dir. de N. Dandoy, J. Sosson, T. Tainmont et G. Willems, Larcier, Bruxelles, 2022.

## Amélie Favreau

- Article *Métavers et Propriété intellectuelle*, Revue propriété industrielle, juin 2022.

- Billet d'actualité sur le site internet de l'AFEE (<https://afee-cedece.eu/>)

- « Droits fondamentaux - Chronique 2020 », Annuaire de droit de l'Union européenne 2020, p. 403.

## Frédérique Fiechter-Boulevard

- « Etude sur les dispositions du Décret n°2021-1516 du 23 novembre 2021 tendant à renforcer l'effectivité des droits des personnes victimes d'infractions commises au sein du couple ou de la famille, portant modification du Décret n°2021-364 du 31 mars 2021 relatif aux modalités de remise des certificats médicaux aux victimes de violences », en collaboration avec le Service de Médecine légale, CHU Grenoble, le 7 janvier 2022.

## Stéphane Gerry-Vernières

- « L'interprétation de l'article 1171 du code civil à la lumière des travaux parlementaires de la loi de ratification », note sous Cass. com., 26 janvier 2022, RDC juin 2022.

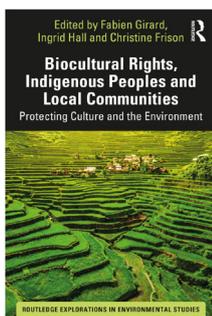
- « Concurrence déloyale et plateformes de réservation de voiture de transport avec chauffeur (VTC) », note sous Cass. com., 12 janvier 2022, Gaz. Pal. 17 mai 2022.

- « Parasitisme et liberté d'expression », note sous Cass. com., 16 février 2022, Gaz. Pal. 17 mai 2022.

## Fabien Girard

- « *Biocultural Rights, Indigenous Peoples And Local Communities. Protecting Culture and the Environment* ». Edited by Fabien Girard, Ingrid Hall, Christine Frison.

Routledge, avril 2022.  
Ouvrage disponible en [accès ouvert](#).



## Jean-Pierre Grandemange

- « L'article 11, la révision de la Constitution et le Conseil Constitutionnel », Revue Politique et Parlementaire (en ligne), 15 avril 2022.

## Yannick Joseph-Ratineau

- « Panorama de jurisprudence : la procédure d'appel dans tous ses états (suite... et fin ?) », note ss Cass. civ. 2e, 9 juin 2022, cinq arrêts, Lexbase, Hebdo édition privé, procédure civile, à paraître.

- « Panorama de jurisprudence : la procédure d'appel dans tous ses états », note ss Cass. civ. 2e, 19 mai 2022, cinq arrêts, Lexbase, Hebdo édition privé, procédure civile, n° 909 du 9 juin 2022.

- « Précision des chefs de jugement critiqués dans le dispositif des conclusions d'appel : tout va bien (ou presque...) », note ss Cass. civ. 2e, 3 mars 2022, Lexbase, Hebdo édition privé, procédure civile, n° 900 du 31 mars 2022.

## Nicolas Kada

- « Les collectivités territoriales à statut particulier en France : les enjeux de la différenciation », codirection de l'ouvrage avec André Fazi - Bruxelles : Peter Lang, mars 2022, 252 p.

## Ingrid Maria

- « La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants », Dr. fam. 2022, étude 10 (avec L. Mauger-Vielpeau).

- « Quand la déjudiciarisation n'empêche pas un rôle important du juge », Dr. fam. 2022 comm. 94.

- « Révocation d'un mandat de protection future notarié en raison du conflit familial », Dr. fam. 2022 comm. 95.

## Iony Randrianirina

- « Les propriétés intellectuelles saisies par le droit des affaires », in L'effervescence du droit des affaires au XXIe siècle, Mélanges en l'honneur du Professeur Arlette Martin-Serf, sous la direction de Christine Lebel et Paola Nabet. A paraître en août 2022.

- « La propriété intellectuelle de l'intelligence artificielle », in Les grandes notions du Droit à l'épreuve du transhumanisme, sous la direction de Amandine Cayol et Emilie Gaillard. A paraître.

## Romain Rambaud

- « *Redonner une légitimité à l'élection* » in Réanimer la démocratie : quels remèdes ?, dossier Politeia, n°40, 2021.

- « *Contentieux électoral et abstention. Analyse empirique du déclin d'une hypothèse* », AJDA, 2022, p. 1097.

- « *Le contrôle des critères d'éligibilité au niveau local. Le clair-obscur de la jurisprudence du Conseil d'Etat* », AJDA, 2022, p. 851.

## Cécile Regourd

- « *Les relations centre-périphérie en temps de pandémie* », Pouvoirs locaux, 02/2022, p. 23.

## Gaëlle Ruffieux

- « *La filiation et ses effets personnels. De l'institution aux fonctions* », in Individu, Famille, État : Réflexions sur le sens du droit de la personne, de la famille et de son patrimoine, Hommage au Professeur Jean-Louis Renchon, Larcier, 2022.

## Serge Slama

- « *Le « réveil » de la force publique* » (intro dossier sur l'article 12 DDHC et l'identité constitutionnelle de la France), AJDA 2022, p.1138 (avec Léo Vanier).

- « *Le droit des étrangers : réacteur ou incubateur de la loi « séparatisme » ?* », Revue du droit des religions [En ligne], 13 | 2022, mis en ligne le 17 mai 2022. <http://journals.openedition.org/rdr/1803>

## Romain Tinière

- « *L'article 12 de la DDHC et l'identité constitutionnelle de la France - Incompétence, méconnaissance ou instrumentalisation ?* », AJDA n°20/2022. Texte issu d'une communication lors de la journée d'étude de S. Slama et L. Vanier « Le réveil de la force publique », le 7 avril à Grenoble.

## AUTRES PARTICIPATIONS

### Gérard Anou

- Organisation de la soutenance HDR de monsieur Didier Takafo Kenfack sur le thème : « *La protection des intérêts des parties dans l'entreprise* ». Co-garant du candidat. Le professeur Jean-Michel Bruguière était président du jury. Vendredi 10 juin 2022, UGA.

### Claire Courtecuisse

- Examinatrice dans le jury de thèse de Mathilde Regad : « *Un égalitarisme radical enté sur une philosophie matérialiste : la théorie juridique de Joseph Rey (1779-1855)* ». Soutenance le 28 juin 2022, Ecole doctorale des Sciences Juridiques, UGA.

### Nicolas Kada

- Participation (en tant que rapporteur) à un jury de thèse : « *Les soins sans consentement* », soutenue le 6 mai 2022 par M. Randjy Chingan qui a travaillé sous la direction de Pierre-Yves Chicot à l'Université des Antilles.

### Ingrid Maria

- Présidence du jury d'HDR de Valérie Doumeng à l'Université des Antilles le 9 juin 2022 ; mémoire intitulé : « *Les droits fondamentaux des personnes vulnérables* ».

### Romain Tinière

- Participation au jury du prix de thèse Pierre Pescatore 2022 des éditions Larcier.

- Participation au jury du prix de thèse Pierre-Henri Teitgen (AFEE) 2022.

## PROJETS DE RECHERCHE

### Lauréats IUF

L'Institut Universitaire de France a pour mission de favoriser la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité.

Deux enseignants-chercheurs du CRJ sont lauréats cette année comme membres juniors de l'IUF : Anca Ailincăi et Fabien Girard.

Les lauréats IUF sont déchargés des 2/3 du service statutaire d'enseignement durant les 5 années de délégation et se voient attribuer une enveloppe de crédit de recherche de 15 000 euros par an.

### Projet d'Anca Ailincăi

*Quel rôle pour le Conseil de l'Europe dans une Europe en crise ? A propos des défis et des perspectives d'avenir d'une organisation européenne méconnue.*

En charge de la protection des droits de l'homme en Europe, le Conseil de l'Europe est une organisation internationale méconnue et affaiblie, qui doit impérativement se renouveler pour éviter le déclin.

Le projet vise à étudier les défis qu'il affronte et sa manière d'y faire face. L'originalité du projet réside dans l'objet d'étude, qui est en grande partie négligé dans la doctrine actuelle. Les résultats impacteront la perception des modalités de protection des droits de l'homme en Europe.

### Projet de Fabien Girard

*Pour une approche bioculturelle des droits des agriculteurs : l'avenir de la conservation des plantes cultivées à la ferme.*

Ce projet IUF poursuit une réflexion sur la conservation de l'agrobiodiversité au prisme de la protection des petits agriculteurs dont le rôle de gardien de la diversité des plantes cultivées à la ferme a été reconnu au cours de dix dernières années. L'ambition est de développer un cadre juridique intégré qui reconnaisse l'ensemble des droits nécessaires au maintien du rôle des paysans dans l'entretien de l'agrobiodiversité. L'une des hypothèses fortes de la recherche est qu'il faut parvenir à maintenir le lien entre diversité culturelle et diversité biologique, ce qu'exprime le concept relativement récent de « diversité bioculturelle ». Dans le prolongement des travaux et des réflexions sur les droits bioculturels, trois droits peuvent déjà être identifiés comme formant le socle minimal du régime juridique à concevoir : (i) les droits à la terre, au territoire et aux ressources naturelles ; (ii) les droits culturels (patrimoine culturel, savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles, ainsi que propriété intellectuelle collective de ces

éléments) ; (iii) le droit à l'autodétermination interne, i.e. le droit au maintien des institutions traditionnelles et à la reconnaissance des règles coutumières (droit vernaculaire) qui régissent la vie collective. Ce socle minimal sert de base à l'élaboration d'un cadre juridique nouveau développé à partir d'un premier travail d'analyse de programmes, initiatives et instruments relativement récents dans le champ de la conservation : - les protocoles bioculturels communautaires (PBC) ; - les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) ; - les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) ; - et les Systèmes Ingénieurs du Patrimoine Agricole Mondial (SIPAM).

### Projets de recherche IRGA

#### Romain Rambaud - JADE

Le développement des recherches fondamentales concernant l'intelligence artificielle et ses champs d'application, dans une perspective interdisciplinaire, constitue aujourd'hui une priorité scientifique. Du point de vue des sciences juridiques, l'un des axes prioritaires de ces recherches concerne l'utilisation de l'IA en matière de justice. Cette problématique est une thématique de recherche émergente du CRJ.

Le projet interdisciplinaire « Justice algorithmique des élections » (JADE), porté par le Centre de recherches juridiques (CRJ), le Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK), le LIG (Laboratoire d'informatique de Grenoble), avec le soutien du laboratoire PACTE (chaire de société algorithmique du MIAI) a pour finalité de proposer la construction de méthodes de mathématiques appliquées et d'intelligence artificielle à un objet juridique pour lequel ces méthodes n'ont encore jamais été utilisées et présentent un intérêt particulier, le contentieux des élections politiques. L'hypothèse retenue est que la justice automatisée ou prédictive pourrait s'avérer particulièrement envisageable et pertinente en matière de contentieux électoral, de sorte qu'elle pourrait révéler sa rationalité, diminuer son arbitraire, et augmenter son efficacité. Ce projet IRGA, proposé par Romain Rambaud, a bénéficié d'une Allocation De Recherche (ADR) et d'un budget de 25000 euros, 20000 attribués par le pôle PSS (Sciences sociales) et 5000 attribués par le pôle MSTIC (Mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication).

#### Sabine Lavorel - Decarb'AURA

L'objectif du projet Decarb'AURA est de proposer un statut juridique opérationnel visant à protéger efficacement les puits d'absorption naturels de gaz à effet de serre (GES) de la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA). En l'état, les puits de carbone naturels que sont les sols, tourbières, forêts, lacs et océans, ne font l'objet d'au-

cune protection juridique spécifique, en dépit du fait qu'ils rendent à l'Humanité un service écosystémique majeur de régulation du climat. Le projet proposé vise donc à déterminer s'il est possible de mobiliser juridiquement le concept fonctionnel de « puits d'absorption naturels » et, le cas échéant, d'attribuer à cette nouvelle catégorie juridique un régime propre qui se traduirait par une réglementation – voire une gouvernance – lui assurant une protection efficace. Dans cette perspective, le projet réunit 10 chercheurs et enseignants-chercheurs en droit (CRJ / PACTE), géographie humaine (PACTE) et écologie (LECA) sur 30 mois (juin 2022-déc. 2024) ; un post-doctorant sera recruté en appui au projet sur l'année académique 2023-24.

## Projet de recherche ANR

### Léo Vanier - SURPEX

Le 15 octobre dernier, le Conseil constitutionnel a, pour la première fois, identifié un « principe inhérent à l'identité constitutionnelle de la France » : l'interdiction de déléguer à une personne privée des compétences de police inhérentes à l'exercice de la « force publique » nécessaire à la garantie des droits. Se trouvent ainsi renforcées les limites au recours au secteur privé pour la réalisation des tâches, dont la surveillance pénitentiaire est un des autres rares exemples, qui sont « inhérentes à l'exercice par l'État de sa mission de souveraineté ». Alors qu'elle traduit une exigence de l'ordre de l'essence du politique, cette règle est pourtant, depuis plusieurs années, affaiblie par les transformations des mondes du travail et les recompositions de la frontière public-privé. En posant la question de ce que fait l'État – et donc de ce qu'il est – l'étude de l'externalisation en regard de la fonction de surveillance pénitentiaire entend saisir les évolutions institutionnelles contemporaines conduisant à l'émergence d'organisations innovantes, hybrides et réticulaires. Dans ce cadre, le projet vise à apprécier la prétention de la norme juridique à forger le réel – ici l'interdiction de recourir à un tiers pour réaliser une activité – à la lumière des faits tels que vécus et interprétés par les acteurs concernés. Tant le droit que la sociologie de l'action publique ont donc vocation à être mobilisés, au sein d'un protocole mixte mêlant analyse du cadre normatif et enquête de terrain. La réalité juridique de l'interdiction du recours à un tiers en matière de surveillance pénitentiaire pourra alors être appréciée à la lumière de l'expérience sociologique de ladite surveillance aux prises avec le degré d'externalisation des établissements concernés.

## Point d'étape sur les ateliers de jurisprudence

### Ingrid Maria, Yannick Joseph-Ratineau

Si l'équipe des ateliers de jurisprudence est composée depuis près de deux ans (34 participants : 17 enseignants-chercheurs et 17 doctorants), la mise en route du projet a été un peu plus longue que prévu. Après une première réunion pour déterminer le cadre de notre

travail collectif en décembre dernier, il a fallu récupérer les arrêts de la Cour d'appel en version papier afin de les scanner, le Greffe refusant, à ce stade, un accès aux versions numériques des décisions.

Une fois ce travail fastidieux effectué (pour lequel nous remercions chaleureusement Irène Larmagnac et Mélanie Poncet qui vont chaque mois à la Cour pour une journée de scan), l'équipe a pu se mettre à l'œuvre. Certains groupes ont déjà par ailleurs rendu leurs contributions (droit des biens et droit des affaires). Il nous reste cependant une ultime étape à franchir avant de parvenir à l'objectif de la publication dans une revue numérique : trouver un éditeur. Nous sommes sur la bonne voie puisque les éditions UGA se sont déclarées intéressées par notre projet que nous comptons donc leur soumettre. Il nous faudra, en tout état de cause, encore un peu patienter avant de pouvoir vous faire découvrir le premier numéro de cette revue qui devrait vraisemblablement paraître début 2023.

## FOCUS SUR...

### Aide aux jeunes chercheurs

Dans le cadre de sa politique de soutien aux nouveaux enseignants-chercheurs, l'UGA accompagne par un dispositif l'arrivée des Maîtres de conférences et assimilés nouvellement recrutés hors mutation (années concernées 2019/2020/2021). A ce titre, quatre enseignants-chercheurs du laboratoire ont soumis leur projet de recherche et reçu 10000 euros de financement.

- **Emilie Terrier** - Projet : « *La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques* ». Voir focus ci-après.

- **Cécile Regourd** - Projet « *Existe-t-il une notion juridique univoque du patrimoine ?* ». Voir focus ci-après.

- **Julie Courtois** - Projet « *Cycle de journées d'étude axées sur la notion de nécessité en droit* ». Une première journée est prévue cet automne sur la question de ce que la nécessité fait au droit. Voir focus dans la prochaine lettre d'information.

- **Yannick Joseph-Ratineau** - Projet « *Mesure et décomposition des disparités dans la justice pénale* ». Projet porté avec Benjamin Monnery, Université Paris Nanterre. Recherche empirique ayant pour objectifs, d'une part, de quantifier les disparités dans le traitement pénal entre tribunaux et entre magistrats, pour un contentieux de masse et relativement homogène, les infractions routières, et d'autre part, de distinguer statistiquement, par des méthodes économétriques et de décomposition de la variance, la part d'hétérogénéité explicable par les caractéristiques de chaque affaire, et la part d'hétérogénéité qui demeure inexplicable statistiquement – et qui s'explique donc nécessairement par d'autres facteurs inobservables comme le contexte propre des juridictions, les pratiques professionnelles des magistrats et leur manière d'appréhender le juste, etc. Voir focus dans la prochaine lettre d'information.

## Projet « La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques » Emilie Terrier

Ce projet entend étudier la façon dont la photographie est saisie par le droit. L'objectif est d'inscrire cette étude dans une double-perspective, à la fois historique et contemporaine. L'évolution des techniques photographiques a en effet considérablement modifié les usages en la matière. Une telle perspective permettra de comprendre les conséquences de l'évolution des pratiques, notamment dans l'univers du numérique, sur le cadre juridique. Dans ses différentes dimensions matérielle et immatérielle, la photographie est saisie par une pluralité de règles dispersées dans différentes branches du droit. Le but n'est pas ici d'éluder une telle dispersion mais plutôt de la dépasser pour dresser un état des lieux du régime applicable aux photographies. Dans cette optique, trois axes de travail ont été retenus par le projet :

### 1. La photographie dans le champ de la création.

Le projet sera tout d'abord l'occasion de croiser les champs de la photographie et de la création. La photographie a joué un rôle indéniable dans l'évolution du droit d'auteur, en particulier dans la construction des critères de protection. Les contraintes inhérentes à la technique et au sujet photographié interrogent encore aujourd'hui les conditions dans lesquelles les photographes font acte de création.

### 2. La photographie et le marché de l'art.

Le projet propose ensuite d'étudier la manière dont la photographie est appréhendée par le droit du marché de l'art. La question de l'authenticité occupera une place importante dans ces réflexions. Le caractère reproductible de l'objet photographique interroge ce que l'on doit entendre par photographie authentique. Le projet entend ainsi étudier le rapport entre l'original (et la notion même d'original) et les multiples.

Ce projet rejoint un programme déjà existant, porté par l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS/ENS Paris-Saclay/Université Paris-Saclay) sous la coordination de Marie Cornu (directrice de recherches au CNRS) et d'Emilie Terrier (Mcf, UGA, CRJ-CUERPI), avec le soutien du département recherche de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Le dispositif de soutien aux nouveaux enseignants-chercheurs permet ainsi de co-financer le programme et de porter plus loin les ambitions pour ce projet.

### 3. La photographie et les institutions publiques patrimoniales.

Enfin, le projet étudiera les photographies comme composantes des collections des institutions publiques. A ce titre, elles interrogent la manière dont cohabitent les exigences de service public, attachées notamment à la protection et à la valorisation des fonds, et les règles du droit d'auteur. L'appartenance des photographies aux collections publiques conduit en outre à s'interroger sur l'articulation des règles du droit d'auteur et des données publiques.

Ce projet conduira à la rédaction d'un rapport de recherche ainsi qu'à l'organisation de trois ateliers scientifiques associant professionnels de la photographie, scientifiques et responsables d'institutions. Un premier atelier « Quand la photographie « fait » œuvre ? », s'est tenu le 24 mai dernier à Grenoble (Observatoires des politiques culturelles). Cet événement scientifique a permis de s'interroger sur la notion d'acte de création en matière photographique.



## Projet « Existe-t-il une notion juridique univoque du patrimoine ? » Cécile Regourd

La notion de patrimoine telle qu'appréhendée par le droit français apparaît multidimensionnelle et polysémique. Elle suscite dès lors une interrogation de portée épistémologique sur le point de savoir s'il est possible d'identifier une notion univoque du patrimoine. Si une première étape devrait consister à prendre la mesure de la diversité des acceptions juridiquement consacrées, le projet se veut d'une plus grande ampleur et de nature à susciter complémentarément une approche de droit comparé permettant de confronter les diverses solutions retenues par plusieurs modèles nationaux.

Sous l'angle du droit français, les contributions les plus nombreuses en droit public paraissent concerner le domaine culturel, visant les biens dotés d'une valeur historique, symbolique, artistique, et se présentant en termes d'héritage collectif impliquant une relation de transmission. Cette dimension s'articule directement avec la notion de « patrimoine commun de l'humanité » consacrée par le droit international. En termes opérationnels, elle se traduit, par exemple, par l'inventaire du patrimoine culturel. Cette empreinte culturelle est manifeste dans le Code du patrimoine adopté en 2004. Mais le développement du droit de l'environnement s'est approprié cette problématique patrimoniale et souligne aussitôt l'étendue potentiellement contradictoire du champ d'étude, touchant aux biens ayant une valeur naturelle au même titre que les biens de valeur culturelle. Encore convient-il de distinguer entre le patrimoine culturel intégrant déjà une composante architecturale, voire paysagère et le patrimoine strictement naturel touchant aux ressources naturelles. Les textes internationaux et européens, de plus en plus nombreux, intègrent conjointement la « protection du patrimoine mondial culturel et naturel » (Convention UNESCO de 1972), relayée ensuite dans le cadre du développement durable.

### Projet « Motivation des peines correctionnelles »

Il n'en reste pas moins qu'en termes d'identification et de régimes juridiques, patrimoine culturel et patrimoine naturel marquent déjà un point de dissociation comme en atteste, par exemple, la charte de l'environnement de 2004 qui limite « le patrimoine commun des êtres humains » au seul domaine des biens naturels, à l'exclusion des biens culturels, en contre-champ du code du patrimoine conçu autour de ces derniers.

Ce dernier recèle lui-même des éléments de diversité dès lors qu'il dépasse le seul domaine du patrimoine culturel strictement entendu (au sens des œuvres d'art et architecturales) pour intégrer des éléments industriels, urbains ou scientifiques. Une autre distinction, source de nouvelle hétéronomie, concerne l'émergence du patrimoine immatériel, par complémentarité, sinon opposition au patrimoine matériel, relevant d'une identification de plus grande complexité. La loi de 2016 dite création, architecture et patrimoine fait ainsi écho à la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 ratifiée en 2006, mais laissant encore en attente un régime juridique spécifique de protection. Tous ces éléments sont supposés trouver leur cohérence et leur unité dans le cadre du concept de « patrimoine commun de l'humanité » précité mais la portée juridique de celui-ci reste elle-même source de grande interrogation et imprécision.

Il apparaît, enfin et surtout, que ces différentes questions autour de la définition juridique du patrimoine ne peuvent s'exonérer de la prise en compte du domaine premier d'identification renvoyant au droit privé, et en particulier au droit civil. La question du « patrimoine génétique » paraît évidemment devoir constituer un élément de réflexion mais plus généralement c'est la distinction entre droits patrimoniaux et droits extrapatrimoniaux qui paraît devoir alimenter la recherche. Un certain nombre de contradictions sont alors manifestes : alors que pour le droit de la domanialité publique, le patrimoine est protégé contre le droit ordinaire du marché, le patrimoine entendu par le droit privé relève directement de la prévalence économique et de la transaction marchande. Dans le même temps, la logique de la transmission et des protections « trans-générationnelle » paraît éclairer la diversité des acceptions patrimoniales. Alors même qu'une tendance prévalente du droit civil tend à assimiler patrimoine et droits de la personne, le patrimoine se déduisant de la personnalité, certaines traductions ne manquent pas de recouper certains traits de régimes juridiques du droit de la culture pour concerner des éléments en première analyse extrapatrimoniaux tels que les droits dits de notoriété, protégeant l'image, la voix, le nom.

Telles sont, à grands traits, quelques-unes des pistes fondant ce projet de recherche visant par delà la diversité des acceptions juridiques du patrimoine à tenter de dégager une notion univoque, en forme éventuellement de nouvelles propositions de classifications. Une journée d'étude est en projet pour la fin de l'année 2022.

Le projet de recherche sur la motivation des peines correctionnelles, co-porté par Anne-Gaëlle Robert, Benjamin Monnery, Stéphane Gerry-Vernières et Yannick Joseph-Ratineau, et financé par l'IERDJ (ex-Gip - Mission de recherche Droit et Justice), dont l'avancée a été freinée par la crise sanitaire, a repris et touche maintenant à sa fin grâce à l'investissement de l'ensemble des membres de l'équipe, et notamment notre collègue Martine Exposito.

Mais le projet, qui comporte une phase de recueil et d'analyse statistique de décisions de justice rendues en matière correctionnelle et d'application des peines par les tribunaux judiciaires et les cours d'appel participant à la recherche, n'aurait pu avancer aussi rapidement sans l'aide de six étudiantes du Master 1 Droit pénal et sciences criminelles qui ont rejoint la recherche menée dans le cadre d'un stage d'une durée de deux mois au sein du CRJ.

À cette occasion, Mesdames Jasmine Kadri, Johanne Barré, Romane Bailloud, Jade Agresti, Camille Royer de Véricourt et Adèle Eymin, qui ont réalisé un travail d'une grande rigueur dans des délais extrêmement contraints, ont pu découvrir les différentes facettes de nos activités de recherche menées au CRJ.

Une belle collaboration à poursuivre lors de leur année de M2 !

### Stéphanie Ruvunangiza - Stage d'excellence en droit administratif

J'ai eu l'opportunité d'être admise en stage au CRJ et le peu de temps que j'y ai passé a été une belle occasion d'apprendre et, par-dessus tout, de découvrir le monde passionnant de l'enseignant-chercheur. Une occasion également de voir comment fonctionne le CRJ. Il se caractérise par une belle dynamique de travail et une telle bienveillance entre collègues qui rend agréable l'environnement de travail. En très peu de temps, j'ai été formée à la recherche juridique par Monsieur Vanier. Ce dernier m'a accompagnée dans toutes les étapes du stage et m'a donné l'opportunité de travailler sur quelques-uns de ses projets. Grâce à la formation à la recherche qui a été la première étape du stage, j'ai très vite pu travailler en autonomie sur des sujets qui, au premier abord, m'ont paru ne rien recouvrir d'intéressant mais qui finalement ont été très agréablement surprenants et captivants. Cela met en évidence un aspect important du travail de l'enseignant-chercheur. Il interroge les faits sociaux en vue d'en définir les enjeux juridiques et contribue par là à faire évoluer « la science » du droit.

Une heureuse démarche quand on sait le rôle de celui-ci dans le quotidien des individus et de la collectivité qu'ils composent. Un travail qui finalement recouvre une belle part de prise en compte de l'humain dans sa quête de bien-être et dans la construction d'une société toujours plus respectueuse des droits et libertés de chacun.

J'ai, par ailleurs, redécouvert la bibliothèque universitaire et ai pu être en contact avec son histoire et les trésors qu'elle renferme ; des siècles entiers de connaissance. Au travers de divers colloques auxquels j'ai assisté, j'ai pris connaissance des sujets qui ont confirmé mon intérêt pour le droit et surtout pour la recherche. Cela me ramène à dire l'importance d'un tel stage pour des étudiants qui sont seulement en deuxième année de licence ; il s'agit d'un moment de découverte de soi. Une belle opportunité pour de jeunes personnes en proie à des questionnements quotidiens sur l'avenir puisque, qu'elle confirme les doutes ou les taise, l'étudiant y gagne des réponses.

### **Théo Abadie - Droit et environnement**



Etudiant en M2 SICD (Sécurité Internationale, Cybersécurité et Défense), j'ai la chance d'être accueilli par le CRJ afin de réaliser un stage sous la supervision de madame Sabine Lavorel, un stage qui s'inscrit dans la continuité de la clinique juridique du DU droit de l'environnement à laquelle j'ai eu le plaisir de participer cette année. Nous travaillons avec la Fondation Ice Memory, une fondation sous égide de l'UGA qui a pour objectif de sauvegarder et protéger des carottes de glace, provenant de glaciers à travers le monde, en danger de dégradation ou disparition.

L'objectif final est de les conserver pour les décennies et siècles à venir en Antarctique afin que les précieuses informations que contiennent ces carottes ne soient pas perdues. Ces carottes renferment en effet l'histoire du monde et pourraient fournir des informations cruciales pour l'avancée des connaissances scientifiques. Les coordinateurs de cette initiative scientifique internationale se sont cependant rapidement rendus compte que pour un tel projet, ils leur manquaient un accompagnement juridique afin de sécuriser au mieux leur initiative. C'est ici que nous sommes entrés en jeu avec la clinique, et c'est le travail que je poursuis grâce à mon stage.

Cette expérience unique et interdisciplinaire en matière de recherches est une véritable chance et confirme ma volonté de poursuivre en thèse à la rentrée prochaine.

***D'autres stagiaires ont été accueillis au CRJ ces dernières semaines : Sarah Schmalian, Camille Moutous, Claire Grard, Chloé Jouvel-Triollet et Chloé Le Chevalier. Nous présenterons leurs travaux dans la prochaine lettre d'information.***

## **RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES**

### **Conférence d'actualité « La réforme du droit des sûretés » 2 juin 2022**

A destination des membres du CRJ, ces conférences permettent de faire des points d'actualité sur certaines grosses réformes.

La première conférence d'actualité a eu lieu en juin sur le thème « La réforme du droit des sûretés par l'ordonnance du 15 septembre 2021 ». Elle était proposée et animée par Claire-Anne Michel, avec la participation d'une quinzaine d'enseignants-chercheurs et doctorants qui sont tous ressortis très enthousiastes.

### **Atelier « Quand la photographie fait oeuvre ? » 24 mai 2022**

Cet atelier s'est tenu à Grenoble, à l'Observatoire des politiques culturelles.

Cet événement scientifique a été organisé par le CRJ, en collaboration avec l'ISP (CNRS/ENS Paris-Saclay/Université Paris-Saclay) et le ministère de la Culture (département recherche de la direction générale des patrimoines), dans le cadre du projet « La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques » (coordination Marie Cornu, directrice de recherches au CNRS, ENS Paris-Saclay/Université Paris-Saclay, et Emilie Terrier, MCF, UGA, CRJ-CUERPI).

L'atelier réunissait des juristes, historiens de l'art, et professionnels de la photographie. Deux sessions étaient organisées, au cours desquelles la notion d'acte de création en matière photographique a été interrogée. Les échanges avec les intervenants ont permis d'évoquer les différents enjeux de qualification de l'œuvre photographique en droit d'auteur et en particulier les difficultés liées à la preuve de l'originalité.



## Un auteur, un café 23 juin 2022

Ce rendez-vous du Centre de documentation Léon Michoud permet de rencontrer les membres du CRJ à l'occasion de la parution d'un ouvrage ou d'un article de doctrine.

Le jeudi 23 juin, Fabien Girard était accueilli pour l'ouvrage *Biocultural Rights, Indigenous Peoples and Local Communities - Protecting Culture and the Environment*, dirigé par Fabien Girard, Ingrid Hall et Christine Frison, et paru aux Editions Routledge.

La rencontre a permis d'échanger sur les protocoles bioculturels communautaires et leur rôle pour les communautés locales. Elle a aussi porté sur la réalisation de cet ouvrage interdisciplinaire en langue anglaise qui a fait appel à des contributeurs du monde entier, ainsi que sur le fait qu'il soit disponible en accès ouvert (voir sur le site des [Editions Routledge](#)).



## Journée d'étude « Ce que la nécessité fait au droit » 25 novembre 2022

Cette journée d'étude est organisée par Julie Courtois, membre du CRJ, et Amélie Imbert, membre du CESICE. Elle s'interrogera sur la question de la nécessité en droit. Elle s'inscrit dans le cadre du cycle de journées d'étude « De la nécessité en droit à la nécessité du droit ».

## Colloque « L'émergence d'un droit des données » 2 décembre 2022 Grenoble

Ce colloque de la propriété intellectuelle, organisé par Jean-Michel Bruguière, s'interrogera cette année sur l'émergence d'un droit des données, tant du point de vue des universitaires, que des praticiens du droit et des autorités administratives indépendantes. Il aura lieu au Musée de Grenoble.



## LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES A VENIR

### Colloque « Les métamorphoses de la relation de travail » 13 octobre 2022 Grenoble

Ce colloque est co-organisé par Marielle Picq et Nathalie Baruchel du CRJ avec l'Ordre des avocats du Barreau de Grenoble et l'Institut d'Etudes Sociales (Faculté d'Economie UGA). Il aura lieu le jeudi 13 octobre, au siège de la Fédération du Bâtiment de l'Isère, à Grenoble.

Mal-être au travail, contrats précaires, aspects philosophiques des métamorphoses du travail, frontières vie professionnelle / vie privée, évolution du dialogue social, etc. font partie des thèmes qui seront abordés par les intervenants lors de cette journée.

### Colloque « Les NFT saisis par le droit » 10 janvier 2023 Lyon

Ce colloque est une co-organisation de l'Unité de recherche Confluence « Sciences et Humanités » de l'UCLy et du CRJ. Il est sous la direction scientifique de Tristan Girard-Gaymard (Mcf UCLy - UR Confluence) et de Iony Randrianirina (Mcf UGA - CRJ).

Il aura lieu sur le campus Saint-Paul de l'UCLy.



## Mot des représentants

Dans le cadre d'une discussion impliquant notamment l'École doctorale et notre laboratoire, nous sommes actuellement en réflexion sur les informations à fournir aux doctorants en ce qui concerne leur parcours doctoral.

En perspective de ces échanges, vous pouvez nous contacter afin de nous communiquer vos remarques ou suggestions. Spécialement, si vous avez des interrogations persistantes ou des points pour lesquels vous souhaiteriez avoir des éclaircissements en ce qui concerne le parcours doctoral, n'hésitez pas à nous en faire part. Au-delà, vous pouvez également nous contacter afin de nous dire quelles ont été les informations que l'on vous a données par le passé et qui vous ont été particulièrement utiles par la suite.

Dans l'attente de vos retours, nous vous souhaitons un très bel été.

Apolline BERNARD et Cassandra PAULET

## Séjour de recherche

*Retour sur le séjour de Camille Trioleyre-Escanez, doctorante, à l'Université catholique de Louvain.*

Dans le cadre de la réalisation de ma thèse portant sur les droits culturels dans l'Union européenne sous la direction de Messieurs les Professeurs Romain Tinière et Jean-Christophe Barbato, j'ai eu l'opportunité d'effectuer un séjour de recherche à l'Université catholique de Louvain et plus précisément au sein du Centre de recherche sur l'État et la Constitution (CRECO). Cette mobilité internationale, effectuée durant le mois de mai 2022, a été rendue possible par le financement m'ayant été octroyé par le Centre de recherche juridique (CRJ) et par l'École doctorale Sciences juridiques (EDSJ).

Durant ce séjour, j'ai été accueillie par Madame la Professeure Céline Romainville ayant effectué une thèse sur le droit à la culture et publié de nombreux articles sur les politiques culturelles et le droit de l'Union européenne. Nos échanges m'ont permis d'enrichir mes réflexions concernant la place de la culture au sein de l'Union européenne mais également d'acquérir de nouvelles connaissances en termes de méthodologie de la recherche juridique. J'ai également eu la chance de partager mes recherches avec les autres membres du CRECO lors d'une rapide présentation orale suivie d'un dialogue très enrichissant sur ce que signifiait la notion de culture, et plus particulièrement de culture européenne, pour les juristes, de différentes spécialités, avec qui j'ai eu l'opportunité d'échanger. En outre, ce séjour fût très enrichissant dans le cadre de mon projet

de recherche en ce qu'il m'a permis d'échanger avec des chercheurs d'un autre État membre de l'Union européenne, qui plus est dans lequel la question culturelle dispose d'une place particulière du fait de la répartition des compétences dans le domaine.

Sur le plan personnel, ce séjour fût une belle expérience puisqu'il m'a permis de visiter certaines institutions européennes mais surtout de partager des moments de convivialité avec les membres de l'Université. J'ai, par exemple, assisté à la présentation de la nouvelle version des Annales de droit de Louvain ou encore à la soutenance de thèse de Madame Sofia Vandebosch. Enfin, j'ai également découvert une partie de la culture belge en assistant à certaines manifestations culturelles comme la Zinneke Parade, et j'ai eu l'opportunité de participer à certains événements organisés lors de la Journée de l'Europe.

## Soutenances

- **Diren Kaplangil** : soutenance de thèse « *Les enjeux stratégiques de l'open data* » dir. Pascale Trefigny, le 11 mai 2022.

- **Nehal Elbanna** : soutenance de thèse « *La transposition du modèle américain de création de valeur par l'émission des actions traçantes dans le droit français* », dir. Martine Exposito, le 13 mai 2022.

- **Didier Takafo Kenfack** : soutenance d'HDR « *La protection des intérêts des parties dans l'entreprise* », dir. Gérard Ngoumtsua Anou. Président du jury : Jean-Michel Bruguière. Le vendredi 10 juin 2022.



## Université d'été dans le cadre de l'Université franco-allemande

Du 28 au 30 juin, des étudiants de l'Université de Sarrebruck étaient accueillis à la Faculté de droit de Grenoble pour participer à 3 journées sur le thème « Droit et environnement : regards croisés en droit français, allemand, européen et international ».

Ces journées ont pris la forme de colloques, d'ateliers jeunes chercheurs et de doctorales. Avec la participation de membres du CRJ, enseignants-chercheurs et doctorants.

Elles étaient organisées par le Centre Juridique franco-allemand, l'École doctorale de Sciences Juridiques de l'UGA, le CRJ et le CESICE.

